



# COMMISSION DEPARTEMENTALE DES REGLEMENTS CONTENTIEUX



## Réunion du 12 Janvier 2023

### Procès-verbal N° 14

**Président :** Xavier VÉLILLA

**Présents :** Christian BURRIEL – Jean Claude CASSÉ - Jacques WARIN

### SEANCE RESTREINTE

**DOSSIER N°32\* MATCH N° 25264357\* : PUJAUDRAN A.S. / F.C. CASTÉRA VERDUZAN – Coupe Du Gers Jeff Aucourt  
Journée 2 du 07 /01/2023.  
\*Match perdu par forfait\***

Lecture du courriel du club de PUJAUDRAN A.S. reçu le 06-01-2023 à 12h17 déclarant forfait pour le match désigné en rubrique.

*Par ces motifs*

**La Commission jugeant en matière réglementaire et en premier ressort, après en avoir délibéré statue :**

- Match perdu par forfait au club de PUJAUDRAN A.S.
- Porte le score de 3 buts à 0 en faveur du F.C. CASTÉRA VERDUZAN
- Dit le club de CASTÉRA VERDUZAN qualifié pour le tour suivant
- Transmet à la Commission Départementale de Gestion des Compétitions Seniors

**Amende : 50€ (forfait)** portés au débit du compte District de PUJAUDRAN A.S. (549662)

*La présente décision est susceptible de recours devant la Commission d'Appel du District du Gers dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification et selon les conditions de forme prévues à l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F.*

Le secrétaire  
Jacques WARIN

Le Président  
Xavier VÉLILLA